

## MARCHE N°2026/RNF/03 – Constitution d'un jeu de données unifié des suivis STOC en zones de protection forte (ZPF)

Date de publication de l'offre : 14/04/2026

Date limite de réception des candidatures : 07/05/2026

### 1. DESCRIPTIF DE LA MISSION

#### 1.1 ENTITES CONCERNEES

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex  
Téléphone : 03 80 48 91 00  
Courriel : [rnf@rnfrance.org](mailto:rnf@rnfrance.org)  
Site internet : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)

Contact technique : [sophie.lefebvre@rnfrance.org](mailto:sophie.lefebvre@rnfrance.org)  
Contact transmission candidatures : [marchespublics@rnfrance.org](mailto:marchespublics@rnfrance.org)

#### 1.2 ETENDUE DE LA PRESTATION

##### I. CONTEXTE

**Le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC EPS)**, porté par la LPO et le MNHN est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il repose sur un protocole de comptage d'oiseaux, basé sur des points d'écoute tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire national. Grâce à ce programme, un indicateur national de [l'Observatoire National de la Biodiversité](#) (ONB) a été construit « Evolution des oiseaux communs spécialistes ».

A la différence du STOC-EPS, le **STOC site-RNF est un protocole porté et animé par Réserves Naturelles de France** (RNF) à travers un atelier spécifique à destination des gestionnaires d'espaces protégés. Ce protocole diffère du programme national notamment par son plan d'échantillonnage orienté et centré sur les espaces protégés, dont la superficie et la distribution spatiale dans l'hexagone, ne permettent pas un positionnement aléatoire des points d'écoute.

Les données issues de ce protocole ont fait l'objet d'une première étude en 2018 (Gellé et al. 2019) ayant révélé l'impact positif des réserves naturelles sur les populations d'oiseaux en France. Fort de ce constat, RNF et ses partenaires souhaitent aujourd'hui renforcer la valorisation de ces données, à partir de moyens mis à disposition dans le cadre du Projet 101104846 - LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr, afin de produire des indicateurs robustes sur :

- L'état de conservation des oiseaux en zones de protection forte (ZPF) ;
- L'effet des dispositifs de protection forte.

Toutefois, la coexistence de plusieurs protocoles (STOC EPS, STOC-site ONF, STOC-site, STOC-site RNF, STOM) et l'hétérogénéité des formats de données nécessitent un travail préalable d'harmonisation et de consolidation.

## II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le protocole STOC site-RNF est un protocole mis en place en 2004 sur les réserves naturelles afin de suivre par point d'écoute les populations d'oiseaux ([STOC site-RNF](#)). Les données sont acquises par un réseau de professionnels (gestionnaires d'espaces naturels) qui saisissent leurs données sur la plateforme Faune France. En 2018, une première étude a permis de rassembler les données de 94 réserves naturelles ayant déployé le protocole pour en faire une première analyse montrant l'impact positif des réserves naturelles sur les populations d'oiseaux communs. Depuis, les outils de gestion des données se sont améliorés, et permettent depuis 2025, la saisie des observations directement sur le terrain via l'application mobile Naturalist.

Par ailleurs, les autres protocoles STOC (STOC EPS, STOC-site ONF, STOC-site) comportent également des points d'écoute situés en zones de protection forte.

Il est donc nécessaire d'enrichir le jeu de données existant et de construire un jeu de données complet à l'échelle des ZPF.

### Les objectifs de la prestation sont donc les suivants :

- Phase 1 : Réaliser un état des lieux de la complétude du jeu de données STOC site-RNF actuel ;
- Phase 2 : Produire un jeu de données homogène, consolidé et stable :
  - o Procéder à la complétion, au nettoyage et à l'harmonisation du jeu de données STOC site RNF
  - o Intégrer les données issues des autres protocole STOC, comportant des points d'écoute en zone de protection forte;

La prestation ne comprend pas la réalisation d'analyses statistiques, ni la production d'indicateurs. Elle porte exclusivement sur la constitution, le nettoyage, l'harmonisation et la consolidation des jeux de données.

## III. TRAVAUX ATTENDUS ET METHODOLOGIE ASSOCIEE

### - Phase 1 : État des lieux de la complétude du STOC-site RNF

Dans un premier temps, le prestataire réalisera un état des lieux de la complétude des données STOC-site RNF depuis l'étude de 2018, en vue de constituer un jeu de données complet, propre et harmonisé couvrant la période 2004–2025, et bancarisable dans l'outil GeoNature de RNF ainsi que dans l'outil Faune France. Le prestataire mènera donc un travail d'harmonisation et d'étiquetage des données, en collaboration étroite avec la LPO, afin de redéfinir les contributeurs rattachés au protocole STOC-site RNF.

A l'issue de la phase 1, le prestataire transmettra le résultat de son état des lieux afin que les co-animateurs de l'atelier Oiseaux de RNF puissent assurer la liaison avec les gestionnaires pour la récupération des données manquantes, qui seront à intégrer dans le jeu de données en phase 2.

Les co-animateurs de l'atelier Oiseaux seront aussi les interlocuteurs privilégiés concernant :

- La clarification des modalités de saisie ;
- La précision des objectifs initiaux du protocole.

## - Phase 2 : Complétude du jeu de donnée et gestion de la multiplicité des protocoles

Compte tenu de la coexistence de plusieurs protocoles STOC (STOC EPS, STOC-site ONF, STOC-site, STOC-site RNF, etc.), il est probable que les données soient réparties selon différents cadres de métadonnées. Le prestataire devra :

- Analyser les différences entre protocoles (structure des données, variables, effort d'échantillonnage, modalités de collecte) ;
- Identifier les correspondances et écarts entre jeux de données ;
- Proposer une stratégie d'harmonisation inter-protocoles adaptée ;
- Définir des règles de correspondance et de standardisation ;
- Garantir la cohérence, la comparabilité et l'intégrité des jeux de données consolidés.

Une attention particulière devra être portée à :

- L'identification des points d'écoute situés en zones de protection forte (réserves naturelles nationales, régionales, de Corse, réserves biologiques intégrales et dirigées, cœurs de parcs nationaux, arrêtés de préfectoraux de protection). Les points STOC-EPS et STOC-ONF qui tomberaient dans des ZPF seront identifiés comme tels, mais resteront attachés aux protocoles STOC-EPS et STOC-ONF ;
- L'intégration cohérente de ces données dans un jeu unifié ;
- La traçabilité des sources et des transformations appliquées.

## LIVRABLES

A l'issue de l'étude, le prestataire devra fournir les éléments suivants :

- Un tableau récapitulatif par site contributeur, identifiant les données disponibles, les lacunes constatées et les points nécessitant un retour des gestionnaires, à l'issue de la phase 1
- Un jeu complet et propre des données STOC site-RNF, bancarisable dans l'outil GéoNature et dans Faune France, pour l'ensemble du réseau des sites contributeurs ;
- Un jeu de données complet et propre des données STOC ZPF ;
- Un rapport synthétique intégrant les éléments de l'état des lieux, la description des traitements, des choix d'harmonisation et des règles d'étiquetage.

## IV. GENERALITES

### 1. Gouvernance et propriété des données

Le présent projet est porté par RNF avec le soutien financier de la Commission européenne et du Ministère en charge de l'écologie dans le cadre du Projet 101104846 - LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr

Un comité de pilotage est constitué pour suivre l'ensemble de la prestation, composé notamment des animateurs de l'atelier oiseaux RNF et des partenaires clé suivants :

- La LPO France, co-porteur du protocole et porteur des outils de saisie du STOC ;
- Le MNHN, co-porteur du protocole, qui a élaboré l'indicateur STOC-EPS pour l'ONB en collaboration avec la LPO France et futur opérateur de certaines analyses ;
- L'OFB en tant que pilote du LIFE Biodiv'France et co-porteur du protocole ;
- Les Parcs nationaux (gestionnaires de zones de protection forte) ;
- L'ONF (gestionnaire de zones de protection forte) ;

L'ensemble des données mobilisées dans le cadre de la présente prestation, notamment celles issues des protocoles STOC et mises à disposition par RNF, la LPO France et leurs partenaires, demeure la propriété exclusive des structures productrices et/ou détentrices des droits.

À ce titre, le prestataire reconnaît que les données qui lui sont transmises ne lui sont pas cédées, même temporairement, en dehors du strict cadre d'exécution de la prestation.

Le prestataire s'engage à :

- Utiliser les données uniquement pour les besoins de la mission décrite dans le présent cahier des charges ;
- Ne pas diffuser, céder, partager ou valoriser ces données à des tiers, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de RNF et de ses partenaires ;
- Ne pas exploiter ces données à des fins propres.

Le prestataire devra garantir la confidentialité et la sécurité des données tout au long de la prestation (stockage, transfert, traitement).

À l'issue de la mission, le prestataire s'engage à :

- Restituer l'ensemble des données et livrables à RNF ;
- Supprimer toutes les copies des données en sa possession (supports de stockage, serveurs, sauvegardes, etc.) ;
- Ne conserver aucun extrait, copie ou dérivé des données, sauf accord explicite écrit de RNF et de ses partenaires.

## **2. Calendrier prévisionnel de la mission**

- Lancement de la prestation : 8 juin 2026
- Phase 1 : Réaliser un état des lieux de la complétude du jeu de données STOC site-RNF : 8 juin – 10 juillet 2026
- Phase 2 : Produire un jeu de données homogène, consolidé et stable : mi-septembre - mi-novembre 2026

## **3. Compétences recherchées**

Une solide expérience en gestion données naturalistes en science participative (traitement, harmonisation et structuration) est attendue ainsi que de bonnes qualités relationnelles.

## **4. Modalités de candidature**

Les candidats doivent soumettre une proposition par mail ayant comme objet : Candidature pour le marché n°2026/RNF/03 au contact mentionné dans l'article 1.1.

RNF sélectionnera une seule proposition complète.

Les candidatures devront comprendre :

- Une note méthodologique présentant les étapes pressenties ;
- Une proposition financière détaillée TTC incluant tous les frais éventuels ;
- L'acte d'engagement renseigné et signé (**Annexe 1**) ;
- Attestation de vigilance (situation fiscale et sociale) ;
- K-BIS / Fiche SIRENE ;

- Attestation d'assurance ;
- RIB

## 5. Critères de sélection

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous.

RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées. Seules les offres complètes seront expertisées.

Le projet s'inscrivant dans le cadre du programme LIFE BIODIV'France, les candidats sont informés que les bénéficiaires associés du programme, ne pourront être retenus.

### Les propositions seront analysées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40.0
2- Valeur technique	60.0
2.1 – Compétences du prestataire, moyens humains et personnes mobilisées sur le dossier	20.0
2.2 – Expériences du prestataire	10.0
2.3 – Compréhension du sujet et planning proposé	10.0
2.4 – Proposition opérationnelle	10.0
2.5 – Méthodologie fonctionnelle	10.0

Des entretiens pourront être menés avec les candidats pré-sélectionnés.

## 6. Modalités de facturation et de paiement

La rémunération globale des Prestataires est fixée à un maximum de 10 000 € TTC, incluant l'ensemble des honoraires, frais de déplacement, de relecture, corrections et livrables finaux.

### 6.1 REMISE DE LA FACTURE

Les factures seront adressées par email au service Comptabilité : [comptabilite@rnfrance.org](mailto:comptabilite@rnfrance.org).

Elles comprennent, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier,
- L'intitulé et le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans son acte d'engagement,
- Le numéro, la nature et la date du marché et de chaque avenant éventuel,
- La prestation exécutée ou livrée,
- Le montant de la prestation exécutée ou livrée,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total TTC des prestations exécutées ou livrées,
- La date de facturation.
- **Le numéro du projet Européen : LIFE22-IPN-FR-LIFE BiodivFr – Project 101104846 – WP4**

### 6.2 PAIEMENT

- 30 % à la notification ;
- 30 % après phase 1 ;
- 40 % à la livraison finale

RNF se libèrera des sommes dues par virement bancaire sur le compte du titulaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par voie postale.

### 6.3 RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de suspension de la réalisation de la prestation.

## 7. PÉNALITÉS DE RETARD

Le titulaire sera tenu de se conformer aux délais de réalisation des prestations fixées d'un commun accord selon le calendrier établi avec RNF. A défaut, RNF se réserve la faculté d'appliquer une pénalité de 150 € TTC par jour calendaire de retard sans mise en demeure préalable.

## 8. Résiliation

Le présent marché peut être résilié par une des parties après préavis écrit et transmis au moins 7 jours à l'avance.

En cas de rupture du contrat par RNF, le prestataire doit :

- 1) Restituer l'intégralité des notes et documents concernant l'étude ;
- 2) Reverser les sommes trop perçues après évaluation du travail réellement exécuté.

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, le présent contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

## V. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET RESPONSABILITES

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens dans la réalisation de la mission décrite dans le présent cahier des charges. Il s'engage à mobiliser l'ensemble des compétences, moyens humains et techniques nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire est responsable de la qualité, de la fiabilité et de la traçabilité des traitements réalisés sur les données mises à disposition dans le cadre de la mission.

À ce titre, il s'engage à :

- Respecter les règles de l'art en matière de gestion, traitement et structuration de données naturalistes ;
- Documenter l'ensemble des traitements effectués (nettoyage, harmonisation, transformations, règles appliquées) ;
- Garantir la reproductibilité des traitements réalisés ;
- Signaler sans délai à RNF toute difficulté ou anomalie rencontrée susceptible d'impacter la qualité ou les délais de la prestation.

Le prestataire est seul responsable des dommages directs résultant d'une faute dans l'exécution de la prestation.

Le prestataire atteste être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les activités liées à la présente mission.

En aucun cas, le prestataire ne pourra être tenu responsable :

- Des insuffisances ou erreurs présentes dans les données sources fournies par les partenaires ;
- Des usages ultérieurs des livrables réalisés, en dehors du cadre de la mission.

## ANNEXE 1 : Acte d'engagement

### ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

#### 11.1. Identification du maître d'ouvrage

Réserves Naturelles de France (RNF), représentée par son président en exercice M. Michel DELMAS.

Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : THOMAS Marie, directrice de Réserves Naturelles de France

#### 11.2. Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché : .....

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
n° de téléphone :		télécopie :				Courriel :									
Code APE	N° de SIRET														

Le candidat se présente en groupement. Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 7 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire : .....

- les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  
 conjoint avec mandataire     solidaire     non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
n° de téléphone :		télécopie :				Courriel :									
Code APE	N° de SIRET														

#### 11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives du présent marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou autres déclarations, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (Rayer les mentions inutiles), à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

#### 11.4 – Droits de propriété

RNF dispose sur les résultats de la prestation des droits d'exploitation, comprenant les droits de représentation et de reproduction, et de transformation définis respectivement aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces droits de reproduction s'entendent pour tous les supports connus et à venir et pour le monde entier, notamment sur support papier, numérique, CD-rom, audiovisuel, Internet et intranet et ce, quel que soit l'objectif poursuivi. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de RNF.

Le titulaire déclare expressément que le projet ne fera, de sa part, l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quelque étendue que ce soit. Si le titulaire souhaite utiliser, en dehors du cadre du marché, des informations, des résultats ou des documents obtenus dans le cadre du marché, il devra au préalable obtenir l'accord écrit du pouvoir adjudicateur. Il ne peut en faire un usage commercial ou les publier sans l'accord préalable et écrit de celui-ci.

Cette exploitation à titre non commercial s'exerce dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

La conclusion du marché n'emporte pas le transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures<sup>1</sup>.

#### ARTICLE 12 – DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.

#### ARTICLE 13- UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

#### ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIERE DU CANDIDAT

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : ..... € HT, ..... € TTC

L'offre présentée par la titulaire est acceptée pour valoir acte d'engagement.

<b>Pour le prestataire,</b>  <i>Nom Prénom / Qualité / Cachet / Mention(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé » / Signature</i>	
---	--

<b>Pour RNF</b>	Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement  A Dijon, le .....  Le signataire représentant RNF         Date d'effet du marché : ..... / ..... / .....
-----------------	---

<sup>1</sup> Par « Connaissances antérieures », il faut comprendre tous les éléments, quelle qu'en soit la forme, la nature et le support, qui ne résultent pas de l'exécution des prestations et qui appartiennent au jour de la notification du marché au titulaire ou à des tiers qui leur sont concédés en licence

## Groupement

Dénomination sociale de chaque membre <sup>1</sup>	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués :  sur des comptes séparés       sur un compte unique

**Le mandataire complète l'article 10 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.**

### Membre 1 du groupement<sup>2</sup>

Nom, prénom et qualité du signataire														
Raison sociale telle que figurant au KBis														
Nom commercial, le cas échéant														
Forme juridique														
Adresse de l'établissement														
Adresse du siège social (si différente)														
N° de téléphone :		Télécopie :				Courriel :								
Code APE	N° de SIRET													

### Compte à créditer<sup>3</sup>

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de	
Code Banque	Code guichet	Compte n°	Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques